



NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS AU CAP  
EPREUVES D'ENSEIGNEMENT GENERAL  
(Contrôle ponctuel)

L'ÉVALUATION ORALE EN HISTOIRE – GEOGRAPHIE –  
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

**Durée** : 15 minutes (5 minutes de préparation et 10 minutes d'entretien)

Le programme d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique de CAP est défini dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 5 du 11 avril 2019.

La définition et les modalités de l'épreuve ont été publiées au Journal Officiel n° 0206 du 05 septembre 2019, suite à l'arrêté du 30 août 2019.

Le candidat présente une liste de huit documents, chaque document correspondant à un des thèmes des programmes d'histoire géographie et d'enseignement moral et civique (cf liste ci-dessous).

Il tire au sort un thème et dispose de 5 min pour se préparer.

En histoire et géographie, le candidat donne le sens global du document, dégage son intérêt et ses limites, en mobilisant des repères, des connaissances et des notions clefs. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux, en replaçant le document, les événements, les acteurs dans leur contexte.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et solide, en s'appuyant sur les notions et les repères du programme. Il formule clairement les valeurs de la République présentes dans le document et fait des liens avec le programme d'histoire-géographie aussi souvent que possible.

Durant l'entretien, le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser sa pensée si nécessaire. Il l'interroge également sur le thème étudié pour vérifier ses connaissances.

THEMES

- 1 - La France de la Révolution française à la V<sup>e</sup> République : l'affirmation démocratique (*histoire*)
- 2 - La France et la construction européenne depuis 1950 (*histoire*)
- 3 - Espaces, transports et mobilités (*géographie*)
- 4 - Espaces urbains : acteurs et enjeux (*géographie*)
- 5 - Être citoyen (*enseignement moral et civique - Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société*)
- 6 - La protection des libertés : défense et sécurité (*enseignement moral et civique - Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société*)
- 7 - La Liberté, nos libertés, ma liberté (*enseignement moral et civique - Second objet d'étude : Liberté et démocratie*)
- 8 - La laïcité (*enseignement moral et civique - Second objet d'étude : Liberté et démocratie*)

## L'ÉVALUATION ÉCRITE EN FRANÇAIS

### Epreuve écrite

**Durée** : 2 heures

Le candidat répond par écrit, à partir d'un bref corpus, à des **questions de lexique et de compréhension**.

Il **rédige ensuite, dans une situation de communication définie** par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

L'ensemble est évalué sur 20 points.

### Epreuve orale

**Durée** : 10 minutes

Le candidat présente **un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle**. Il peut, pour ce faire, s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende.

**L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé** pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique en lien direct avec le métier et son exercice peut être questionnée.

L'ensemble est évalué sur 20 points.

## L'ÉVALUATION ORALE EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE FACULTATIVE

Le niveau du CECRL attendu est le niveau A2.

**Durée** : 12 minutes

**Coefficient** : 1

### Partie 1 : expression orale en continu – 3 minutes

Le candidat présente en langue vivante étrangère, au choix, soit :

- Un travail, un projet, un produit, un service, dont la réalisation a fait appel à la langue vivante étrangère
- Une expérience professionnelle ayant fait appel à la langue vivante étrangère (en France ou à l'étranger)

Le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention, des mots-clés et/ou support visuel (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art...).

### Partie 2 : expression orale en interaction – 3 minutes

L'examineur commence l'échange oral par des questions, des demandes de précisions ou d'illustrations sur l'exposé. Le dialogue peut s'ouvrir sur d'autres thèmes.

### Partie 3 : compréhension de l'écrit – 6 minutes

Un texte de 10 lignes maximum et rédigé dans la langue vivante étrangère, est présenté au candidat. Le candidat dispose de 3 minutes maximum pour en prendre connaissance. Il peut s'il le souhaite annoter ou surligner des passages du texte.

L'examineur pose au candidat des questions (entre 4 et 6), en français et graduées (du général au particulier). Le candidat y répond, à l'oral, également en français.

# L'ÉVALUATION ORALE ET ÉCRITE EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE OBLIGATOIRE

L'évaluation se fait sur la langue choisie par le candidat lors de l'inscription, sauf si elle est imposée par l'examen. Il s'agira alors de l'anglais obligatoirement.

Le niveau du CECRL attendu est le niveau A2.

**Coefficient : 1**

## Sous épreuve écrite

**Durée : 1 heure**

Elle se compose de trois parties, obligatoirement dans cet ordre

*Partie 1 : compréhension de l'oral – 10 minutes*

Un questionnaire à choix multiples (QCM), rédigé en français, est mis à disposition du candidat qui en prend connaissance. Les candidats se voient alors proposer trois écoutes du document audio (enregistrement sonore ou vidéo d'1 minute maximum), avec une pause d'une minute entre chaque écoute.

Le candidat doit ensuite remplir le QCM (entre chaque écoute et/ou à la fin des trois écoutes)

*Partie 2 : compréhension de l'écrit – 25 minutes*

Un texte (de 10 lignes maximum), en lien avec le document de la partie 1 et rédigé dans la langue vivante étrangère est présenté au candidat.

A partir de ce document le candidat doit répondre, par écrit et en français, à un maximum de 6 questions libellées en français et graduées (du général au particulier).

*Partie 3 : expression écrite – 25 minutes*

Les candidats disposent de deux sujets au choix, en français. Ils doivent rédiger, en langue vivante étrangère, au choix, soit :

- Une réponse à une question en lien avec le thème des documents des parties 1 et 2
- Une réponse à un bref message écrit en langue vivantes étrangère (carte postale, mail, lettre, SMS, avis de consommateur...), dont l'origine et le contexte sont brièvement expliqués en français.

La rédaction doit comporter entre 60 et 80 mots.

## Sous épreuve orale

**Durée : 6 minutes**

*Partie 1 : expression orale en continu – 3 minutes*

Le candidat présente en langue vivante étrangère, au choix, soit :

- Un travail, un projet, un produit, un service, dont la réalisation a fait appel à la langue vivante étrangère
- Une expérience professionnelle ayant fait appel à la langue vivante étrangère (en France ou à l'étranger)

Le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention, des mots-clés et/ou support visuel (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art...).

*Partie 2 : expression orale en interaction – 3 minutes*

L'examineur commence l'échange oral par des questions, des demandes de précisions ou d'illustrations sur l'exposé. Le dialogue peut s'ouvrir sur d'autres thèmes.

## L'ÉVALUATION ÉCRITE EN PSE

**Durée** : 1 heure

C'est une épreuve à part entière à partir de la session 2021 et non plus une sous épreuve. Elle comporte deux parties indépendantes.

1<sup>ère</sup> partie : elle se compose de plusieurs questions indépendantes sur les thèmes A (et éventuellement B ou D) du programme (cf liste ci-dessous). À partir d'une situation professionnelle le candidat pratique une analyse en vue de proposer une amélioration, une prévention.

2<sup>ème</sup> partie : elle se compose de plusieurs questions indépendantes liées à la thématique C du programme.

- Une sous partie sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer la démarche d'analyse du candidat et ses connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- Une sous partie où le candidat explique la conduite à tenir lors d'une situation d'urgence.

### THEMES

Thématique A : L'individu responsable de son capital santé

Thématique B : L'individu responsable dans son environnement

Thématique C : L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques

Thématique D : L'individu consommateur averti

## L'ÉVALUATION ÉCRITE EN MATHÉMATIQUES

**Durée** : 1 heure 30 minutes

L'épreuve comporte deux parties, d'égale importance. Une partie portant sur les mathématiques et une partie portant sur les sciences physiques.

## L'ÉVALUATION PRATIQUE EN EPS

1 seule activité, au choix lors de l'inscription (tous les candidats doivent s'inscrire « APTÉ ») :

- Danse
- Demi-fond
- Tennis de table

Les référentiels utilisés pour l'évaluation sont téléchargeables : [ICI](https://www.education.gouv.fr/media/70276/download) *le lien caché est celui-ci*  
<https://www.education.gouv.fr/media/70276/download>

En cas d'aptitude partielle ou de handicap, une épreuve adaptée sera proposée. Le cas échéant télécharger le certificat médical type [ICI](https://eps-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/article/certificat-medical-academique). *le lien caché est celui-ci*  
<https://eps-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/article/certificat-medical-academique>

Candidats concernés	Format de l'épreuve
Sont concernés tous les candidats dits libres, et les candidats scolarisés qui bénéficient, à leur demande, d'un aménagement de l'examen (handicap reconnu, sportif de haut niveau,...).	L'épreuve consiste à faire une prestation dans une activité choisie. L'activité est notée sur 20.

**Binômes d'activités**  
Lors de son inscription, le candidat choisit une activité parmi une liste d'activités nationales et académiques (pour la session 2021, l'académie de Grenoble ne propose pas d'activité académique)

Référentiels et documents d'aide selon le diplôme passé et l'activité			
Texte de référence	Activité	Descriptif sommaire du format de l'épreuve	Documents d'aide
<b>Circulaire</b> du 17 juillet 2020 <b>et son annexe 2</b> parues au BOEN n°31 du 31 juillet 2020	Demi-fond	Réalisation d'un 800m chronométré par un enseignant à la seconde. Les candidats s'échauffent et réalisent leur course en peloton sans montre ni chronomètre mais un temps de passage est donné par le jury à 400m. Sont évalués : la performance et la gestion de l'effort (sur 8 pts), la technique (sur 6 pts), l'échauffement (sur 3 pts) et l'estimation de sa performance (sur 3 pts).	Les référentiels et les « Descriptifs & Aide » sont téléchargeables sur le site académique EPS, dans la rubrique examens > CAP > EPS obligatoire en ponctuel...
	Danse	Le candidat se prépare et présente une chorégraphie individuelle d'une durée de 1'30 à 2' sur un espace scénique. Sont évalués : l'engagement devant des spectateurs ou des juges pour produire des formes corporelles (sur 8 pts), l'utilisation de techniques efficaces (sur 6 pts) la préparation (sur 3 pts) le projet, sa mémorisation et sa réalisation intégrale en restant concentré (sur 3 pts).	
	Tennis de table	Le candidat s'échauffe et dispute des matchs (2 sets de 11 pts) contre des adversaires de niveau proche dans des poules homogènes. Sont évalués : l'utilisation des points faibles adverses et les gains des matchs (sur 8 pts), les techniques utilisées (sur 6 pts), l'échauffement et l'observation des adversaires (sur 3 pts), la connaissance des règles, le respect de l'adversaire et du résultat (sur 3pts)	

Foire au questions	
<b>Est-ce que je peux modifier mon choix ?</b> Le candidat est responsable du choix qu'il fait à l'inscription. À la clôture des inscriptions une confirmation d'inscription est retournée au candidat. Il est nécessaire d'y vérifier son identité (orthographe, date de naissance, sexe) ainsi que l'activité choisie. En cas d'erreur il faut immédiatement contacter le secrétariat de sa structure de formation ou les services de la DEC.	<b>Je me prépare comment ?</b> Le « Référentiel » de l'épreuve et le « Descriptif & Aide » permettent au candidat de savoir ce qui est attendu et connaître les barèmes. Selon sa structure de formation il peut bénéficier de cours d'EPS, à défaut il se prépare de façon autonome. Quelle que soit la façon de se préparer, pratiquer régulièrement est souhaitable.
<b>Comment suis-je informé de la date et du lieu de l'épreuve ?</b> Le candidat reçoit une convocation environ 3 semaines avant l'épreuve. Celle-ci précise la(les) date(s), le(s) lieu(x) et les horaires des épreuves. Il est nécessaire de la lire rigoureusement.	<b>Quelles pièces dois-je présenter avant chaque épreuve ?</b> Le candidat présente sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité qui est soit sa carte nationale d'identité soit son passeport (permis de conduire, carte de bus, carte vitale ou autre ne sont pas recevables).
<b>Quel matériel dois-je apporter ?</b> Le matériel nécessaire est précisé sur la convocation. Sans une tenue adaptée, l'accès à l'épreuve peut être refusé du fait du règlement intérieur de l'installation utilisée ou pour la sécurité du candidat.	<b>Un transport est-il organisé ?</b> Non. Le candidat s'organise pour se rendre sur les sites des épreuves et y être au moins 20 minutes avant son heure de convocation.
<b>Je suis inapte pour le jour de l'épreuve, dois-je quand même me rendre à l'épreuve ?</b> Non. Le candidat inapte doit transmettre un certificat médical conforme (modèle académique téléchargeable sur le site académique) à la DEC dans les 48h suivant sa prescription par le médecin. Il est dispensé d'épreuve sous réserve de la réception et du contrôle du certificat médical. Si le certificat médical n'est pas envoyé ou l'est hors délai ou qu'il n'est pas conforme, le candidat est porté absent. Un faux certificat médical expose le candidat à des sanctions.	<b>Je me blesse pendant l'épreuve, que se passe-t-il ?</b> Le candidat qui se blesse pendant l'épreuve en informe immédiatement un membre du jury. Il lui est donné un mémo de ce qu'il faut faire et un certificat médical type à retourner à la DEC dans les 48h suivant l'épreuve. Le jury est souverain pour proposer ou non une note.
<b>Je suis absent le jour de l'épreuve, que se passe-t-il ?</b> En cas d'absence le candidat est porté absent. Cela a pour conséquence de l'empêcher d'obtenir son diplôme professionnel. En cas d'inaptitude le candidat doit transmettre à la DEC dans les 48h un certificat médical qui ne peut être rétroactif. Si le certificat médical n'est pas envoyé ou l'est hors délai ou qu'il n'est pas conforme, le candidat est porté absent	<b>La ou les personnes qui m'accompagnent peuvent-elle assister à l'épreuve ?</b> Les accompagnants ne sont pas autorisés à pénétrer sur le site de l'épreuve, à filmer l'épreuve ou à communiquer avec le candidat pendant son épreuve.
	<b>Qui dois-je contacter à la DEC ?</b> gestionnaire CAP Veronique.Laurencon@ac-grenoble.fr 04 56 52 46 85